Quarante-unième année. — N° 63. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 15 Mars 1882.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Mars 1882.

LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT.

Le Sénat a repris, pour la troisième fois, la discussion de notre *loi de malheur*, tendant à établir l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire. Nous allons rappeler quel est l'état de la question, et quels sont les points sur lesquels la nouvelle délibération a porté spécialement. Si prolongés ont été ces débats, déjà vieux de six mois ou d'un an, et si fréquentes les contradictions, que cet exposé ne sera peut-être pas sans quelque utilité.

Ce n'est pas sur le fond même des changements projetés qu'un conflit a éclaté entre les deux Chambres à l'époque déjà lointaine dont nous parlons : malgré la courageuse et éloquente défense des membres de la droite, le Sénat a cédé sur la plupart des dispositions essentielles. Il a admis le principe de l'obligation et accepté presque toutes les prescriptions édictées en vue d'assurer son application pratique. De même, il a consenti à inscrire l'instruction *morale et civique* aux lieu et place de l'instruction *morale et religieuse*, en tête de la liste des matières obligatoires. De même encore il a décidé, à la suite de la Chambre, que l'instituteur n'enseignerait plus à ses élèves le Catéchisme ni l'Histoire sainte.

Voici maintenant l'indication des points sur lesquels il a modifié la rédaction votée par la Chambre.

Il a d'abord ajouté à l'article 1er un préambule ainsi conçu : « Les maîtres en- » seigneront à leurs élèves leurs devoirs en- » vers Dieu et envers la Patrie. »

Puis il a atténué l'article 2, d'après lequel l'instruction religieuse, réservée aux seuls ministres du culte, ne pouvait jamais être donnée « qu'en dehors des bâtiments scolaires ».

A cette prohibition absolue, le Sénat substitua un système intermédiaire, sur les bases suivantes : Le conseil départemental avait, si les parents le demandaient, la faculté d'autoriser les ministres des cultes, ou leurs délégués, « à donner l'instruction reli- » gieuse dans les locaux scolaires le di- » manche, les autres jours de vacances, et » une fois par semaine à l'issue de la classe » du soir. »

Il était d'ailleurs stipulé que cette autorisation, toujours renouvelable, ne serait accordée « que dans le cas où les enfants ne » pourraient pas sans inconvénient être » réunis dans les édifices religieux. » — En dépit de réserves trop nombreuses, c'était là une réelle amélioration.

En troisième lieu, le Sénat tînt à énoncer, dans l'article 11, que tout instituteur libre qui viendrait à être suspendu par un conseil départemental aurait droit de former appel devant le conseil supérieur.

Enfin, il fit subir à l'article 16 un remaniement considérable. Cet article a pour objet de déterminer comment sera constatée l'instruction des enfants qui, élevés dans leurs familles, ne suivent les cours d'aucune école. La Chambre avait proposé de décider que, pendant l'âge de la scolarité, c'est-à-dire de six à treize ans, ces enfants seraient astreints à des examens annuels, dont les programmes, d'ailleurs, n'étaient pas déterminés. Comprenant ce qu'offrait d'arbitraire et d'abusif une pareille immixtion, le Sénat finit, après avoir longtemps hésité, par adopter une solution transactionnelle : les enfants appartenant à cette catégorie ne devaient plus subir qu'un examen, à l'âge de dix ans révolus, devant une commission composée de l'inspecteur primaire, du délégué cantonal et d'une personne munie d'un brevet et choisie par les parents.

Tels sont les changements qu'apporta le Sénat au texte précédemment voté par la Chambre. Ils étaient bien inoffensifs, assurément, nous dirons même bien insuffisants. La Chambre, toutefois, sur un nouveau rapport de M. Paul Bert, refusa péremptoirement de les accepter.

Les sectaires de la majorité ne purent se résigner à laisser passer le « nommé Dieu » ! Ils acclamèrent leur rapporteur donnant à entendre que la notion de Dieu n'est qu'une « pure hypothèse », pour ne pas dire une « chimère ».

La perspective de voir le prêtre franchir, même en dehors des heures de classe, le seuil de l'école, les remplit d'épouvante ; ils résolurent de maintenir énergiquement « la séparation de l'école et de l'Eglise ».

Tout ce qui pouvait tendre à protéger l'enseignement libre contre l'arbitraire gouvernemental leur sembla inacceptable. Tout ce qui pouvait avoir pour effet de relever, dans une mesure quelconque, les droits de l'autorité paternelle, leur parut constituer un « empiètement clérical », et (nous citons M. Paul Bert) une « *rétrogradation* » néfaste.

Aussi repoussèrent-ils à une énorme majorité, le 25 juillet 1881, les amendements du Sénat sur les articles 1, 2, 11 et 16.

Les Ferry, Bert et consorts gagnèrent du temps, attendant la réalisation de leurs vœux d'un Sénat renouvelé suivant leurs aspirations.

Leur espoir était bien fondé.

Grâce à l'appui des nouveaux sénateurs, la Chambre haute s'est déjugée, en rejetant l'amendement de M. Jules Simon qu'elle avait adopté il y a six mois.

M. Jules Simon, toujours préoccupé de concilier ses illusions républicaines avec ses théories spiritualistes, ne s'est cependant pas montré exigeant ; il n'a demandé qu'une chose, c'est que le nom de Dieu figurât dans la loi sur l'enseignement primaire. Mais, sous le gouvernement actuel, le nom de Dieu est proscrit ; il ne doit pas être prononcé ; il constitue une menace contre la République.

En des termes éloquents, qui ont soulevé des applaudissements répétés, l'honorable M. Jules Simon a protesté contre cette prétention impie de rayer Dieu de l'enseignement et de favoriser les tendances matérialistes, si dangereuses pour l'avenir de notre pays.

Malgré tout, de par MM. Jules Ferry et Paul Bert, Dieu est désormais banni de nos écoles. La conscience nationale est outragée dans ses croyances les plus saintes et ses libertés les plus chères.

Le langage de M. Jules Simon empruntait à la cause qu'il défendait une élévation qui rehaussait encore le talent de l'orateur ; en revanche, M. Jules Ferry n'a jamais été si piteux.

L'avocat de l'enseignement laïque plaidait une mauvaise cause ; il n'a trouvé aucun argument à opposer aux raisonnements de son adversaire ; il a flatté les sentiments les plus bas de la majorité. Il a prétendu que, dans toute cette question, la préoccupation politique primait la préoccupation religieuse, insultant ainsi une partie considérable du Sénat ; puis, par une allusion à la révision des lois constitutionnelles, il n'a pas même craint de faire « appel à la peur », selon l'expression d'un membre de la droite. Il a menacé le Sénat de suppression, s'il ne votait pas le projet de loi tel qu'il était sorti de l'officine athée du Palais-Bourbon.

La nouvelle majorité sénatoriale, plus absorbée par le soin de ses intérêts privés que par celui des intérêts généraux, animée d'une haine aveugle contre toute foi religieuse, oublieuse de sa dignité et de l'honneur du pays, a refusé d'inscrire le nom de Dieu dans une loi républicaine. Elle a préféré s'octroyer le parcours gratuit sur toutes les lignes de chemins de fer, montrant ainsi que le souci des questions matérielles ne lui est pas aussi étranger que le respect de la moralité d'un grand peuple.

—

L'amendement présenté par M. Jules Simon à la loi de l'enseignement primaire est rédigé comme suit, ainsi que nous le disons plus haut :

« *Les maîtres enseigneront* à leurs élèves » leurs DEVOIRS ENVERS DIEU et envers » la Patrie. »

Cet amendement a été repoussé au scrutin par 158 voix contre 116, soit 42 voix de majorité relative, 20 voix de majorité abso-

---

62

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXVIII

DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE.

(*Suite.*)

L'antichambre du docteur était tapissée de cartes géographiques, uranographiques ou historiques, de tableaux synoptiques et de pancartes-répertoires de toutes les sciences. Cette décoration continuait dans toutes les pièces, dont le papier de tapisserie disparaissait : pas un vantail de porte sans carte ou pancarte.

La salle à manger était envahie par deux bibliothèques, au détriment du buffet, réduit aux plus humbles dimensions. L'armoire au linge avait dû être reléguée dans la cuisine, seule exempte de l'invasion des livres, mémoires et manuscrits classés, non pour le coup d'œil, mais selon leur genre.

Le salon-cabinet de travail et la chambre à coucher n'appartenaient qu'aux livres, tellement que, pour leur laisser tous les murs, le docteur avait installé, au milieu de sa chambre sans cheminée, entre sa toilette placée du côté des pieds et sa commode adossée au côté de la tête, un lit à tiroir qui contenait son manteau de voyage et quelques autres vêtements.

Histoire naturelle, médecine et ce qui se rattachait à ces sciences, trois grandes bibliothèques ;

Physique, chimie, géologie et ouvrages élémentaires de mathématiques, une de moyenne dimension ;

Linguistique, grammaires, dictionnaires, vocabulaires, traités de pasigraphie, de sténographie et de langue musicale universelle (système Sudre), trachygraphie, télégraphie, enseignement des sourds-muets, de jeunes aveugles, une armoire à dix rayons ;

Traités de sciences diverses, ouvrages relatifs à l'agriculture, une autre volumineuse armoire ;

Économie politique, paupérisme, droit, une bibliothèque gigantesque ;

Histoire, géographie et littérature classique, deux pauvres étagères, auxquelles faisaient pendant deux étagères semblables que Delcambre appelait *le capharnaum*.

Dans le salon-cabinet de travail dont le centre était occupé par une très-grande table à écrire, il y avait une cheminée surmontée de la plus simple des pendules, d'une modeste paire de chandeliers et de deux lampes toujours garnies d'huile en cas d'insomnie.

Pas une œuvre d'art, vase, tableau, gravure ni statuette. On n'aurait su où accrocher une carte photographique encadrée.

Honoré fit le tour complet des bibliothèques pour voir de quelles sciences s'occupait Delcambre.

— Outils, instruments, mon cher monsieur, dit-il, piano, dont j'ai le doigté ; je cherche bien et je trouve vite ; voilà mon principal savoir. Les connaissances humaines sont tellement étendues et variées qu'on ne sait rien à fond et qu'on est ignorant comme un âne sur les neuf dixièmes des matières. Arts et métiers ne sont représentés ici que par une douzaine de volumes. A votre disposition, Manuel !...

— Mille remerciements, docteur ; j'en saisis l'utilité au point de vue de mes futures fonctions.

— Dès ce soir il faut avoir lu les articles armes, armurerie, arquebuserie et fabrications d'armes... J'ai pris sur moi d'annoncer que vous vous occupiez de chimie ; me rendrez-vous menteur ?

— Dieu m'en garde ! s'écria Manuel.

— Vous ne vous coucherez pas sans avoir jeté les yeux sur ce petit volume que j'ai mis à part pour vous.

— La soupe est sur la table ! dit la ménagère.

Six heures sonnaient.

— Exactitude et potage !... Passons dans la salle à manger. Je vous disais donc, mon cher monsieur Vaurant, que l'on est, par la force des choses, de pauvres ânes, quoi qu'on fasse ! Cette bibliothèque ne contient pas un ouvrage d'équitation. J'ai le cheval dans l'histoire naturelle, je l'ai dans l'anatomie comparée...

— Excellent potage ! docteur.

— Reprenez-en ! c'est la base de notre dîner ou plutôt de notre souper, car « souper » vient de « soupe ». Chimie culinaire ! A la Compagnie Lutécienne, il y a fort à faire en s'adonnant à la chimie. Elle a des usines de produits chimiques, et, à leur tête, des ingénieurs paresseux, routiniers, les maquignons du genre...

— Qu'entendez-vous par là, docteur ?

— Que ces messieurs se comportent à peu de choses près comme les membres de votre ci-devant club. Au sortir des écoles spéciales, ils se croient la science infuse, et s'empressent d'oublier, en jouant au billard ou aux cartes, le peu de choses qu'ils ont appris. Je veux, Manuel, que vous leur en remontriez bientôt.

— Bravo, fit Honoré.

— Je travaillerai, j'en ai fait serment.

— Serment d'amour ! dit gaiement le docteur en servant le bœuf bouilli. La chimie a des applications sans nombre, en cuisine comme en pharmacie, en industrie comme en agriculture. Or, mon cher Manuel, le chasseur qui vend la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre, Perrette qui calcule sur les produits de son pot au lait, ne sont absurdes que relativement.

— En effet, dit Honoré, la question est de mettre

lue, et 8 voix de plus que la moitié du nombre des sénateurs.

En revanche, le projet de LIBRE PARCOURS POUR LES DÉPUTÉS a été adopté au Sénat par 148 voix contre 54.

Chronique générale.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — SCRUTIN DE BALLOTTAGE.

Deuxième circonscription de Péronne : M. Toulet, républicain, 6,639, *élu;* M. d'Estournel, royaliste, 5,855.

Première circonscription de Saint-Omer : M. Lefèvre Du Prey, royaliste, 5,711, *élu* ; M. Gémy Fontenier, républicain, 4,831.

Uzès : M. Pieyre, royaliste, 6,756, *élu;* M. Roux, républicain, 6,437 ; M. Bonnefoy-Sibour, républicain, 5,698.

Béziers (deuxième circonscription) : M. Vernière, républicain, 7,981, *élu*; M. Serres, 1,238.

Villefranche : M. Million, républicain, 7,703, *élu* ; M. Thiers, républicain, 5,802.

***

La commisssion chargée de procéder au dépouillement et au classement des professions de foi des députés a décidé de demander à ceux-ci le texte authentique des professions de foi dont elle va avoir à faire le recensement.

Eh bien, nous croyons pouvoir affirmer que si elle attend cette communication, elle ne commencera pas de longtemps ses travaux. Aussi il faut être juste, et il est cruel de demander à ces pauvres républicains de fournir eux-mêmes la preuve écrite et signée qu'ils ne sont que des farceurs !

***

Grande indignation contre cet infortuné M. Naquet. Son dos est capable de se redresser sous les coups de trique que lui appliquent ses bons amis. Et tout cela parce que M. Naquet a pris l'initiative d'une demande d'augmentation du traitement législatif, augmentation que tous les ratés de la Chambre accepteront toutes poches ouvertes. Mais il est bon de jouer une petite comédie de désintéressement.

On avait exécuté exactement la même parade au sujet du parcours gratuit ou à peu près sur les chemins de fer, ce qui n'a pas empêché les députés de voter les deux bras levés en faveur de l'urgence pour la proposition Margaine. Ah ça ! MM. les députés républicains ont donc une confiance illimitée dans la crédulité ? Non, ce n'est pas assez fort dans la bêtise de leurs électeurs.

***

Le *Journal des Débats* a publié un exposé des vues de M. Léon Say sur le budget de 1883. L'auteur de l'exposé reconnaît que, si la situation n'est pas « mauvaise », elle ne laissait pas de nous exposer à des *entraînements fâcheux* et *d'inquiéter par là les esprits réfléchis* » ; il reconnaît que « le mirage des plus-values budgétaires *nous a amenés à dépenser un peu trop sans compter* ».

Nous nous bornerons à faire remarquer que les périls de la situation, dénoncés aujourd'hui par M. Léon Say, avaient été aperçus et montrés au Sénat, lors de la discussion du budget de 1882, par MM. Buffet, Bocher et Caillaux. Peut-être, si leurs avis eussent été suivis, n'aurions-nous pas assisté à une campagne de spéculation dont les résultats n'ont pas été heureux.

***

On a distribué samedi à la Chambre le Livre bleu du budget général de 1883, tel que l'a modifié M. Léon Say.

Le projet du budget des dépenses s'élève à 3,285,576,098 fr., soit 308,436,563 francs de moins que celui établi par M. Allain-Targé.

Ce chiffre total des dépenses n'est pas le chiffre définitif, car il faut compter avec les découverts ordinaires de chaque budget et les crédits votés au cours d'un exercice, et par conséquent non compris dans les prévisions budgétaires.

***

Un journal annonce que M. Andrieux a été agréé comme *persona grata*, en qualité d'ambassadeur auprès du gouvernement espagnol.

Le fait est exact. Comme détail complémentaire, nous pouvons dire que c'est grâce à l'intervention de la reine Isabelle que le roi Alphonse XII a passé outre à la répugnance de ses ministres et à l'opposition de M. Gambetta.

M. Andrieux a reçu la notification de sa nomination comme envoyé extraordinaire auprès du roi Alphonse XII.

Grâce à ce subterfuge, M. Andrieux, tout comme le baron Boissy-d'Anglas, notre représentant au Mexique, pourra conserver son siége et ses émoluments de député.

***

Nous pouvons annoncer de source certaine que, dans quelques jours, il sera publié, par les soins du ministère de l'intérieur, un travail général sur le nombre total des religieux des congrégations dissoutes qui habitent encore leur communauté, à Paris et dans les départements.

***

En mourant le 6 juin 1878, à quatre-vingts ans passés, dans un hôtel d'Amélie-les-Bains, le maréchal Baraguay-d'Hilliers laissait un testament où l'on retrouvait une trace touchante de la préoccupation qui avait rempli sa vie : le bien-être de l'armée, l'amélioration du sort du soldat. Le neveu du défunt, M. de Damrémont, était institué légataire universel, à la charge de divers legs particuliers et notamment de la disposition suivante :

« Je lègue à l'armée 20 mille livres de rentes qui, chaque année, seront réparties : 10 mille francs aux officiers blessés ou nécessiteux, et 10 mille francs aux sous-officiers et soldats dans les mêmes conditions, sans que jamais les officiers, sous-officiers et soldats puissent en jouir deux années consécutives. Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs, qui devra être réparti par une commission dont je le prie de donner la présidence à M. le colonel Hepp, mon ancien aide de camp. Les droits afférents à ce legs seront à la charge du ministre de la guerre. »

Des difficultés sont nées de cette clause, le comte Damrémont prétendant s'acquitter par le versement annuel des 20,000 fr. stipulés ; l'administration de la guerre, au contraire, soutenant que l'avenir de la libéralité du maréchal doit être mis à l'abri de toute éventualité par la conversion immédiate d'une partie de la succession en une inscription de rente 3 0/0 sur l'Etat français.

La 1re chambre du tribunal de la Seine a rendu le 8 mars un jugement qui, repoussant les conclusions prises au nom de l'administration, refuse la remise d'un titre de rente française 3 0/0 demandée par le ministère de la guerre pour garantir le legs fait aux officiers et soldats blessés, et autorise les héritiers du maréchal Baraguay-d'Hilliers à s'affranchir du legs en versant entre les mains du ministre de la guerre un capital représentant la valeur dudit legs, au denier 20, soit la somme de 400,000 francs.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Le 4e régiment de zouaves, venant d'Alger, est arrivé vendredi en rade de La Goulette.

Le débarquement, commencé aussitôt, était terminé à midi. Les zouaves se sont installés en face du palais Khéridine et y ont passé la nuit. Ils en sont partis avant-hier et sont arrivés à Tunis à dix heures. Ils ont traversé la ville musique en tête et à la grande satisfaction de la population, et ont ensuite occupé les locaux qui leur sont affectés.

Le vice-consul italien de Sousse, d'accord avec l'autorité locale, a envoyé un de ses cavas, avec une escorte, sur le lieu où sept Européens ont été massacrés il y a quelques jours.

—

La situation en Tunisie semble se tendre de nouveau. Les hostilités effectives des tribus prennent de jour en jour plus de gravité, surtout du côté de la frontière tripolitaine, et en même temps les contingents turcs échelonnés sur cette frontière s'augmentent considérablement.

D'autre part, il semble acquis aujourd'hui que l'incursion d'un détachement français sur le territoire marocain n'a pas été un fait imprévu. Au reste, l'officier qui commandait ce détachement n'a pas été blâmé, ainsi qu'on l'avait annoncé devoir le faire.

On nous affirme même que des explications catégoriques seront demandées à l'empereur du Maroc sur les facilités de refuge et de recrutement que les bandes de Bou-Amena rencontrent sur la frontière marocaine.

—

Le correspondant de l'agence Continentale à Tunis lui adresse la dépêche suivante que nous n'insérons que sous les plus expresses réserves :

« Tunis, 11 mars.

» Un second massacre d'Européens vient d'avoir lieu près de Kairouan.

» On compte onze morts et plusieurs blessés grièvement.

» Une colonne française a fait 300 prisonniers arabes. »

ÉTRANGER

On télégraphie de Berlin au *Standard* 10 :

« Suivant des nouvelles qui viennent d'arriver ici, le général Skobeleff, après avoir tenu son allocution à Varsovie, a prononcé dans une réunion d'officiers un autre discours dont voici la péroraison :

« Le meilleur de tous les Russes est le » Czar. Vous savez — du reste toute l'Europe le sait — ce qu'il pense de la grande » question slave. Si donc vous me voyez » *par son ordre*, vous considérerez ce » comme *une nouvelle humiliation* infligée » par l'homme qui a fondé par le « fer et » le sang » un empire qui ne pourra être » détruit que par le « fer et le sang de la » Russie. »

Il y a dans ces paroles une attaque et une menace directes à l'adresse de M. de Bismark et de l'Allemagne. Dire que l'Empire Allemand doit être détruit par le « fer et le sang de la Russie », c'est une véritable provocation. Et cette provocation prend un caractère de gravité exceptionnelle quand le général Skobeleff dit qu'il parle par « ordre de l'Empereur ».

Il y aura sans doute dans la presse russe d'autres versions un peu atténuées du discours, peut-être même des démentis, comme en a déjà donné le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

Mais quelles qu'aient été les paroles du général Skobeleff, ce qu'il y a de certain, c'est quelles étaient hostiles à l'Allemagne.

La *Gazette de Moscou*, loin de les nier ou de les atténuer, déclare qu'elles sont « une réponse parfaitement méritée aux attaques constantes des journaux allemands ».

Le *Times* ajoute que le général Skobeleff en portant ce défi à Berlin, se savait couvert par le général Ignatieff, aujourd'hui le plus puissant en Russie.

Il faut rapprocher ces paroles provocatrices des actes du gouvernement russe qui vient de porter les régiments de cavalerie à six escadrons au lieu de quatre, c'est-à-dire de les mettre sur le pied de guerre.

REVUE FINANCIÈRE.

Depuis notre dernière causerie, la Bourse a, en s'améliorant chaque jour, les demandes ont

---

l'ours par terre et d'avoir sa peau à vendre, ou, si l'on porte le pot au lait, de ne point faire de faux pas qui le brise.

— Donc, point de faux pas, mon cher Manuel, et vous épouserez Mlle du Hêtre. D'employé de la Compagnie, vous en devenez l'un des administrateurs, et grâce à vos fonctions de censeur, vous connaissez si bien tous les détails du service, des fabrications et des travaux, que vous êtes la lumière du conseil. En même temps, vous avez à Soreillac ou ailleurs des terres à vous, ou au moins à votre femme, et votre chimie s'applique aux assolements, aux engrais, aux pâtures, c'est-à-dire à l'alimentation du bétail. Mon vin n'est pas du champagne, je porte trois toasts indissolubles : — A la chimie et aux arts-et-métiers, à Mlle Laure du Hêtre, et à votre mariage !

On trinque.

Sous les triples auspices invoqués par le docteur, le petit vin d'Argenteuil eut pour Manuel un bouquet d'espérances généreuses qu'il n'avait jamais trouvé aux crus illustres en honneur au club Maquignon.

Il fut bien entendu que, provisoirement, les lettres de recommandation du comte du Hêtre, ne portant aucune date, ne seraient pas remises à à leur adresse.

— Je vous conseille, maintenant, un coup de maître ! ajouta le docteur en découpant le gigot.

— Quoi donc ?

— Refuser toute espèce d'émoluments.

— Y songez-vous ! fit Manuel interloqué.

Honoré lui dit tout bas :

— Silence, ma bourse est la vôtre.

— C'est le meilleur moyen d'emporter la place d'assaut. Le directeur, puisqu'on ne vous paie point, n'est pas rigoureusement tenu à soumettre votre nomination de censeur au conseil d'administration ; il prend sur lui de vous employer comme à l'essai ; aussitôt, vous entrez en fonctions. Dans huit jours, premier rapport que vous me soumettrez, à moi ; dans dix un second ; dans douze un troisième ; puis un tous les jours. Vous vous êtes rendu indispensable avant d'avoir été mis en discussion. Et les préventions des administrateurs contre les gentilshommes en général et les maquignons en particulier se retournant à votre avantage, on n'ose plus vous appointer à 1,500 ou 1,800 fr.; vous entrez net à 2,000, 2,400, 2,700 peut-être.

— Perrette et le pot au lait, dit Manuel en personne.

— La question, toute la question se réduit, par conséquent, à ne point faire de faux pas. Donc, d'ici à minuit, avoir attentivement lu les articles que je vais vous prêter, puis l'introduction et la table des matières de ce manuel de chimie. Être debout à six heures du matin.

— Je me charge du réveil général, dit Honoré.

— Toilette, une demi-heure ; de sept à huit, suite des études préparatoires. A huit, déjeuner très-léger.

— Soyez tranquille, monsieur le docteur, dit Honoré ; en attendant l'arrivée de ma mère, je tiendrai les cordons de la bourse.

— Mais nous compterons ensemble avec maître Fiferlin, dit Manuel.

— Convenu.

— Votre inventaire est achevé, j'espère ? demanda le docteur.

— Oui, et très-minutieusement.

— De huit et demie à onze, un dernier coup de collier ; à onze heures et demie vous êtes ici. A midi, nous entrons chez M. le directeur ; et il faudra que le diable s'en mêle pour que vous n'ayez pas, avant la fin de la journée, été présenté à M. le secrétaire général et conduit par M. le directeur en personne dans tous les ateliers, aux écuries et aux magasins.

Le diable ne s'en étant pas mêlé, le programme tracé par le docteur se réalisa de point en point.

A l'heure où Manuel commençait sa tournée générale en compagnie de Delcambre, mentor vigilant qui ne le laissa pas seul avec le directeur sans qu'elle fût finie, Mlle Fluviane recevait une première lettre écrite immédiatement avant le fameux déjeuner à poularde truffée.

La seconde, que croisa la réponse de Fluviane, demi-dictée par Laure en personne, annonçait l'entrée en fonctions.

La troisième chantait victoire : M. le directeur s'applaudissait de l'intelligente et active coopération de M. de Sardagne.

La quatrième, adressée à Gordien, est celle qui accompagnait l'envoi de l'*Abeille du pays de Vignobles*.

Dans une autre à Gordien, Manuel racontait comment, au jardin du Luxembourg, il avait de ses propres yeux vu son oncle de Vervaines en compagnie de la nombreuse famille dont il venait de s'affubler.

Oh ! pour le coup, aucun doute n'était permis. La relation un peu fantaisiste de l'*Abeille* devenait plus incontestable. La comtesse en était désolée. Et, de plus, son opiniâtre fille Laure avait eu la méchanceté, — l'en absolve qui l'osera, — de faire tomber sous ses yeux le touchant article de Brisemare sur la *Ménagère parisienne*.

— Dans quel temps vivons-nous !... La Révolution nous perd !... Laure sait faire une omelette ; elle a décrotté ses bottines elle-même ! Mon mari commence à me faire peur ! Deviendrait-il buveur de sang ?

En Soreillac tout allait au mieux. Mais quels cancans, juste ciel ! que de cancans ! Trochard et Grincheux n'étaient aux noces.

(*A suivre.*) G. DE LA LANDELLE

considérables, la hausse a prévalu sur les rentes et toutes les valeurs de la cote. Nous aurions eu une plus grande amélioration à constater, si dans la journée du 10 il ne s'était pas produit un ralentissement dans les achats et par contre un trop grand nombre d'offres.

Cependant, voici les cours de nos rentes d'une huitaine à l'autre :

Le 3 0/0, qui cotait 84, a gagné 12 centimes au cours de 84.12.

L'amortissable est venu de 84.50 à 84.45.

Le 5 0/0 a fléchi quelque peu de 116.75 à 116.67.

Les actions de la Banque de France se sont élevées de 5,100 à 5,270. Le bilan de jeudi dernier nous a donné une augmentation d'or de 9,253,546 francs, d'argent de 248,340 fr.; pendant la semaine, les bénéfices ont été de 1,263,109 fr.

Le Crédit Foncier est resté ferme aux environs de 1,630. Ses différents types d'obligations sont aussi l'objet de nombreuses demandes de la part des capitaux sérieux qui se tiennent éloignés de toute spéculation. On sait que le Crédit Foncier est une institution d'Etat et que c'est par l'intermédiaire des trésoriers généraux et des receveurs particuliers qu'il place ses titres dans les départements. La surveillance de l'Etat est déjà une garantie, mais les obligations foncières en trouvent une plus solide dans les prêts hypothécaires sur lesquels elles reposent, de telle sorte qu'elles sont l'équivalent d'une créance hypothécaire de premier ordre. Quant à leur revenu, nous avons démontré plusieurs fois qu'il est supérieur à celui des rentes françaises ainsi qu'à celui des obligations de chemins de fer. Parmi les obligations du Crédit Foncier, les capitalistes recherchent surtout les obligations à lots 1879 qui participent à six tirages par an et les obligations en cours d'émission à 480 produisant 4 0/0 net d'impôt.

La hausse que nous avions annoncée sur la Foncière de France et d'Algérie commence à se produire. On cote 520, mais ce cours sera bientôt dépassé.

Le Crédit Lyonnais est une des valeurs sur lesquelles nous attirons l'attention des capitalistes, en prévision d'une hausse qui n'a pas tardé à se produire; de 790, cours coté la semaine dernière, on est arrivé à 810, et à ce prix il y a encore une marge sérieuse pour la hausse.

Le marché accorde une sérieuse attention aux actions de la Banque de Prêts qui, depuis quelques jours, sont en reprise sérieuse à 360.

Remarquons que l'épargne continue à se porter sur les bons de l'Assurance Financière qui sont recherchés et donnent lieu à de bonnes demandes. Le prix actuel justifie ce courant et les acheteurs d'aujourd'hui bénéficieront d'une plus-value sensible. Un bon titre également à mettre en portefeuille et accessible à la petite épargne, c'est la police de capitalisation de l'Assurance Financière remboursable à 500 fr. et libérable par versement de 1 fr. par mois. Les deux premiers tirages en ont amorti 41.

Les autres Sociétés se sont assez bien tenues. Les valeurs industrielles ont également progressé. Le Rio-Tinto s'est inscrit à 668.75. Cette entreprise, qui est dotée d'un monopole, est à même de réaliser de gros bénéfices.

Le Suez, de 2,445, est arrivé à 2,480.

Les actions de nos grandes lignes de Chemins de fer se sont assez bien maintenues, mais on constate un peu de lourdeur.

Le Lyon, de 1,712.50, a monté à 1,725 ; le Midi, de 1,280 à 1,290 ; le Nord est resté à 2,180 ; l'Orléans est à peu près au même cours de 1,345.

Chronique militaire.

TABLEAUX D'AVANCEMENT.

Dans les tableaux d'avancement dont nous avons donné hier les extraits concernant spécialement l'Ecole de cavalerie, nous relevons encore les noms suivants :

MM. d'Esclaibes d'Hust, chef d'escadrons au 13e dragons, et d'Abel de Libran, professeur de tactique de cavalerie à l'Ecole de guerre, sont proposés pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. de Pontac, capitaine au 1er cuirassiers; Delort, capitaine au 22e dragons, Moreau de Bellaing, capitaine au 4e cuirassiers; de Sesmaisons, écuyer à l'Ecole de guerre; de Witte, capitaine au 20e chasseurs, et de Lammerville, capitaine au 3e hussards, sont proposés et classés pour le grade de chef d'escadrons ou major.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine :

MM. de Cassaigne de Beaufort de Miramon, instructeur à l'Ecole spéciale militaire; Guiot de la Rochère, du 7e dragons ; de Brémond d'Ars, du 21e dragons (également proposé pour capitaine instructeur); de Grailly, du 15e dragons (id.) ; de Brauer, du 4e dragons (id.); de Lur-Saluces, du 22e dragons (id.); de Chamisso, du 12e chasseurs (id.); de Nexon, du 3e chasseurs (id.) ; Le Moine des Mares, instructeur à l'Ecole spéciale militaire (id.); de Klopstein, instructeur à la même Ecole (id.); de Cabrières, du 3e spahis; de la Celle, du 10e dragons ; Bonnin de la Bonnière de Beaumont, du 24e dragons ; de Lestapis, du 11e chasseurs.

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant :

MM. de la Hamelinaye, du 7e hussards ; de Peyronnet, du 10e cuirassiers ; Miron, du 8e hussards ; Nœtinger, du 1er cuirassiers ; Rœderer, du 22e dragons ; de Boério, du 3e hussards ; de Cornulier-Lucinière, du 3e chasseurs ; de Fontaines de Logères, du 7e hussards ; de Chabrillan, du 4e hussards ; du Bourget, du 11e cuirassiers ; Gaillard Bournazel, du 20e dragons ; Cochin, du 11e dragons ; de Reinach, du 2e hussards ; de Boério, du 12e hussards ; Huyn de Verneville, du 8e cuirassiers.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers d'infanterie seraient autorisés à porter une tunique-dolman dans les mêmes conditions que celles fixées pour les officiers de cavalerie par la décision du 2 mai 1881.

La description de cette tunique-dolman sera insérée prochainement au *Journal militaire officiel*.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, est arrivé hier en cette ville pour prendre possession de son poste.

Demain mercredi, à 8 heures du soir, le R. P. Babin, de la Compagnie de Jésus, prédicateur de la station de carême à Saint-Pierre, donnera un sermon spécial pour les hommes.

CLASSE 1881. — LES CONSEILS DE RÉVISION.

Les commandants de corps d'armée et les préfets ont été avisés que les opérations des Conseils de révision commenceront, dans toute la France, le lundi 27 mars, présent mois.

Nous ferons connaître, aussitôt qu'elles seront arrêtées, les dates spéciales pour notre arrondissement.

Avant-hier, la dernière journée du Concours hippique de Nantes a été attristée par un facheux accident. Un cheval appartenant à M. le baron Hainguerlot, que montait M. de Cahouet, capitaine à l'Ecole de cavalerie de Saumur, a désarçonné son cavalier en franchissant la douve. M. de Cahouet s'est fait en tombant de fortes contusions à la jambe gauche et le cheval a eu l'épaule gauche fracturée.

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, vient de rappeler aux préfets, dans une circulaire en date du 8 mars, qu'ils aient à veiller à l'exécution de la loi du 26 ventôse, an IV, relative à l'échenillage.

LES FONDS DES CAISSES D'ÉPARGNE.

M. le ministre des finances vient d'adresser la lettre suivante à M. Mercier, député de l'Ain :

« *Paris, le 8 mars 1882.*

» Monsieur et cher député,

» Je suis très-étonné du bruit que l'on répand, me dites-vous, au sujet des modifications que mon budget apporterait à la législation sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne.

» Jamais je n'ai eu pareille pensée.

» Les fonds des caisses d'épargne sont versés à la caisse des dépôts et consignations, qui les tient, sous la garantie de l'Etat, à la disposition des caisses d'épargne afin d'assurer à tout moment le service des retraits, s'il convenait aux déposants de retirer leur argent.

» Ce qui a été l'objet de mes études, c'est la méthode de placement, non pas des caisses d'épargne, mais de la caisse des dépôts et consignations. De tout temps, la caisse des dépôts a fait ses placements en valeurs d'Etat, afin d'obtenir des intérêts rémunérateurs et une garantie absolue.

» Je n'ai l'intention de rien modifier à ce sujet ; la seule question qui s'est élevée a été de savoir si la caisse des dépôts ferait ses achats de valeurs à la Bourse, par l'intermédiaire des agents de change, ou si elle les ferait en s'adressant directement à la caisse centrale du Trésor public.

» Il y a là une question d'ordre intérieur qui ne touche en rien le public, et les déposants des caisses d'épargne moins que tout le monde.

» *Les fonds sont, seront et ont toujours été à la disposition des déposants.* Il n'y aura rien de changé à cet égard.

» Croyez, mon cher député, à mes sentiments les plus dévoués.

» *Signé* : LÉON SAY. »

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 20 avril 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 1er avril.

LOUDUN.

Pendant le cours de la séance de la Chambre des députés, samedi, il a été donné lecture du rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'élection de M. le baron de Soubeyran, dans l'arrondissement de Loudun.

Ce rapport concluait à la validation de l'élection.

La Chambre a adopté les conclusions du rapport et validé l'élection de M. de Soubeyran.

ANGERS.

Au nombre des personnes récompensées pour actes de courage et de dévouement, nous trouvons M. Marin (Eugène-Auguste), typographe à Angers, qui a obtenu une *mention honorable* pour sa belle conduite lors de l'incendie survenu le 1er janvier 1882, dans la filature Renault.

Vendredi soir, un petit garçon de neuf ans, Charles Ciret, sortait de l'école, vers 4 heures 1/2, lorsqu'il a été renversé, rue de la Madeleine, à Angers, par un camion chargé de cuir, lancé à fond de train, et dont les deux roues lui ont passé sur le corps. Transporté chez ses parents, rue du Haut-Pressoir, l'enfant expirait le lendemain, après d'atroces souffrances.

Le conducteur du véhicule s'était bien gardé de s'arrêter à la suite de l'accident qu'il avait occasionné, et il a continué sa route sans modérer l'allure de son cheval.

Noyant. — Le 6 de ce mois, une petite fille de 3 ans, dont les parents habitent la ferme de la Touche, à Lasse, près Noyant, s'amusait à jouer près d'une barge de paille que l'on enlevait.

Tout en jouant, l'enfant renversa le pailler sur elle et fut entièrement couverte par la masse dont le poids était à peu près d'environ 1,500 kilogrammes. Quelque hâte que l'on put mettre à déblayer la paille, il était trop tard : l'asphyxie avait fait son œuvre, et l'on ne retira plus qu'un cadavre.

POITIERS.

Un grand banquet de 70 couverts a été offert à Me Barboux, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, par le barreau de Poitiers.

M. le bâtonnier de la Marsonnière avait à sa droite M. Barboux et à sa gauche M. Ernoul. En face de lui avait pris place M. Ducrocq, ancien bâtonnier.

Le toast de M. de la Marsonnière au barreau de Paris et la réponse de Me Barboux ont été fort applaudis. Le premier a rappelé en ces termes un souvenir cher aux Poitevins :

« Nos cœurs poitevins sont encore émus, après vingt ans, au souvenir de ces agapes confraternelles où tous les représentants des barreaux de France étaient conviés aux noces d'or du grand Berryer, et où le bâtonnier du barreau de Poitiers, le savant et regretté Pervinquière, appelé à parler au nom de tous ses confrères de la province, avait l'insigne honneur d'entendre applaudir sa parole après les accents éloquents de Favre, de Marie et de Berryer lui-même. »

A Paris a succombé l'autre semaine, aux suites d'une pleurésie que compliquaient de graves blessures reçues à la poitrine, pendant la dernière guerre, le comte Louis de la Boutetière, issu d'une des plus anciennes familles du Poitou. Ancien officier de cavalerie démissionnaire en 1860, M. de la Boutetière reprit du service pendant la guerre de 1870-71, comme chef du 3e bataillon des mobiles de la Vendée, et fut dangereusement blessé à Champigny.

Outre ses qualités militaires, le comte de la Boutetière était un érudit consommé.

NANTES.

Les courses de Nantes auront lieu cette année sur l'Hippodrome du Petit-Port, les 10, 11 et 14 mai prochain.

Faits divers.

Les premières hirondelles, avant-garde du printemps, ont fait leur apparition au-dessus de l'île de Croissy.

***

On écrit de Bordeaux qu'un crime a été commis dimanche matin à Plassac, près Blaye. Une dispute éclata entre un nommé Noriac et son oncle. Noriac arracha l'œil à son oncle. Le beau-frère étant survenu, il fut assailli par Noriac, qui, armé d'une scie, lui coupa le poignet et s'acharna sur lui.

***

M. Wilson et M. A. Scholl tiraient des armes, dimanche, à l'Elysée ; le fleuret de M. A. Scholl s'est brisé ; M. Wilson a été blessé à la cuisse ; la blessure, qui est très-légère, n'a pas empêché M. Wilson de présider dans la soirée le banquet de la presse départementale.

***

Expédition au pôle Sud. — Le conseil des ministres a décidé de prendre part à l'expédition scientifique internationale qui va être organisée de concert avec l'Allemagne, l'Angleterre et la Suède.

Il s'agit d'aller faire des observations météorologiques pendant deux années consécutives au pôle nord et au pôle sud.

La France et l'Allemagne enverront chacune un navire au pôle sud ; l'Angleterre et la Suède en enverront chacune un au pôle nord.

Le ministre de la marine déposera très-prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 800,000 francs, nécessité par la participation de la France à cette expédition.

***

Un usurier racontait ses voyages à un de ses débiteurs :

— J'ai fait trois fois le tour du monde ; j'ai beaucoup vu...

— Et surtout beaucoup retenu.

Marché de Saumur du 11 mars

Blé comm^ce. (l'h.)	23	50	Huile de noix.	50	125 —
From. 1re q. (l'h.)	23	50	Huile chene.	50	— —
Froment (l'h.) 77	—	—	Graine trèfle	50	— —
Halle, moyne, 74	22	95	— luzerne	50	— —
Seigle. 75	14	18	Foin (dr. c.)	780	80 —
Orge 65	14	—	Luzerne —	780	80 —
Avoine h. bar. 50	10	25	Paille —	780	55 —
Fèves. 75	15	—	Amandes . .	50	— —
Pois blancs . 80	40	—	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges . 80	32	—	Chanvres 1re		
Colza 65	—	—	qualité(52k.500)		46 —
Chenevis . . . 50	13	—	2e —	—	42 —
Farine, culas. 157	62	—	3e —	—	37 —

COURS DES VINS,

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881,	1re	qualité	»	à	»
Id. 1881,	2e	id.	100	à	120
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1re	id.	100	à	»
Id. 1881,	2e	id.	»	à	»
Saint-Léger et environs 1881.	1re	id.	100	à	105
Id. 1881,	2e	id.	»	à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1re	id.	90	à	»
Id. 1881,	2e	id.	»	à	»
La Vienne, 1881.			75	à	»

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1881			150	à	»
Id. 1881			»	à	»
Champigny, 1881	1re	qualité	150	à	200
Id. 1881.	2e	id.	»	à	»
Id. 1881	1re	id.	»	à	»
Id. 1881	2e	id.	»	à	»
Varrains, 1881	1re	. . .	125	à	130
Varrains, 1881	2e	. . .	»	à	»
Bourgueil, 1881	1re	qualité	150	à	165
Id. 1881	2e	id.	»	à	»
Id. 1881	1re	id.	»	à	»
Id. 1881	2e	id.	»	à	»
Restigné 1881			140	à	145
Id. 1881			»	à	»
Chinon, 1881.	1re	id.	150	à	»
Id. 1881	2e	id.	135	à	»
Id. 1881	1re	id.	»	à	»
Id. 1881	2e	id.	»	à	»

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
Illustrée, 10 centimes
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n° 50. — Cherchez le Jésuite ; Pourquoi ? Parce que ! La grève des électeurs ; Un tour de Goblet ou la magie républicaine (gravure) ; Ce qui se passe ; Chambre des députés ; La Réponse des pères de famille ; La République en danger ; Témoins et jurés ; Choses et autres ; Le bon Dieu français ; Tétante Molinari à son cher Léon ; Conseils pratiques.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le *fumifuge H. CAHUZAC*, ingénieur à *Béziers* (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi *franco* du catalogue.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, **80** francs ; reliure artistique, **100** francs, payables **5** francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le *Journal des Connaissances utiles* nous prie d'annoncer à nos lecteurs qu'il paraîtra dorénavant sous le titre de

La Revue Illustrée
UNIVERSELLE

Beaux-Arts, Connaissances utiles, Arts industriels.

Voici les nouveaux prix d'abonnements :
Pour toute la France, un an, 25 fr., — six mois, 13 fr., — 3 mois, 7 fr.
Envoi franco d'un numéro spécimen contre 40 centimes adressés au Directeur, 58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 52 matin.
8 25 —		11 h. 12 matin.
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —		
7 50 —	11 48 —	9 1m soir.

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 41.

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MARS 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83 80	» »	» 05
3 % amortissable	84 20	» »	» 05
3 % amortissable nouveau	» »	» »	» »
4 1/2 %	112 50	» 50	» »
5 %	116 45	» »	» 20
Obligations du Trésor	510 »	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	510 »	» »	2 »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238 »	» »	2 »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501 »	» »	» »
— 1865, 4 %	518 »	3 »	» »
— 1869, 3 %	400 »	» »	» »
— 1871, 3 %	392 »	» »	1 »
— 1875, 4 %	520 »	2 »	» »
— 1876, 4 %	517 »	» »	» »
Banque de France	5200 »	» »	65 »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1020 »	» »	» »
Crédit de France	» »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1600 »	» »	10 »
Obligations foncières 1877	343 »	1 50	» »
Obligations communales 1879	438 »	» »	2 »
Obligat. foncières 1879 3 %	433 »	» »	4 »
Soc. de Crédit ind. et comm.	735 »	» »	» »
Crédit mobilier	615 »	» »	2 50
Est	770 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1720 »	» »	10 »
Midi	1265 »	» »	5 »
Nord	2150 »	» »	20 »
Orléans	1325 »	» »	23 75
Ouest	830 »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1650 »	10 »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique	550 »	» »	» »
Canal de Suez	2400 »	» »	20 »
Société autrichienne	645 »	5 »	» »
OBLIGATIONS.			
Est	372 »	» »	» »
Midi	377 »	» »	» »
Nord	383 »	» »	» »
Orléans	378 »	» »	» »
Ouest	373 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	380 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture)	» »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	373 »	» »	» »
Canal de Suez	565 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 43 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, successeur de Me LE BLAYE.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
VASTE MAISON
Servant d'hôtel
Sise au centre de la Ville, et nouvellement reconstruite.
Bon Revenu.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à Me BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE : **plusieurs autres maisons**, ville de Saumur. Bon revenu.

S'adresser au même notaire. (152)

A CÉDER
BON MATÉRIEL
Pour la **fabrication** des **oublies** et des **macarons.**

S'adresser à Mme PESCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (128)

Me BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, **demande un petit clerc.**

Me AUBOYER, notaire à Saumur, **demande un clerc, sachant faire les actes courants.**

J.-A. FRESCO
Chirurgien-Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Me MAHOUDEAU, notaire à Tours, demande **un premier clerc** très-capable.

FUSILS de chasse et Revolvers de tout système, Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGLARD, à Valence (Drôme).

(*Demander le Catalogue.*) (523)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT

dans toutes les communes. — S'adresser, *franco*, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme).

(*Joindre un timbre.*) (522)

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vianne-Lazare, Propriétaire-Négoc', 67, 69, 71, rue Lagrange, à **Bordeaux,** offre ses Vins en nature, payables à 60 jours, **franco** de port à la gare désignée par l'Acheteur

Vin de table rouge	1879	130 fr.	Médoc	1876	210 fr.
Côtes de Bourg	1878	160 fr.	25 bout. St-Estèphe	1874	65 fr.

(la barr. 228 lit.)

Cognac et **Rhum** de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'Acheteur a le droit de la refuser.
La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD *Chimiste Breveté s. g. d. g.*, SAUMUR
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bains, Maisons de Produits Hygiéniques.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Londres, 1862 ; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.*

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou de climaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — Mme Ve LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
DE
B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS

L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; les autres par le mécanisme, *et tous en général* par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amusent pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les **améliorations** apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ; l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complétement réfractaires ;

2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes ; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sureté et d'une précision telles qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire ; de cette façon, aucun trou ne traverse ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.